



Association à buts multiples  
des Communes de la Région  
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MERCREDI 15 MAI 2019 à 20H00  
Grande Salle de Bullet**

**Président** : Philippe Humbert  
**Secrétaire** : Virginie Lénart

**Ordre du jour :**

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Election d'un membre au sein de la commission de gestion
4. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 03.10.2018
5. Communications du Président
6. Communications du Comité directeur
7. Principes d'application du PDRDE
8. Préavis 01-2019 : rapport de gestion 2018
9. Préavis 02-2019 : comptes 2018
10. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
11. Divers et propositions individuelles

**1. Appels**

<u>Présents :</u>	Buts principaux	membres	43/55
	But optionnel « eau »	membres	39/48
	Communes	nombre	17/17
	Communes « eau »	nombre	14/14
	Comité directeur	membres	6/7
<u>Excusés :</u>	Membres		9/55
<u>Absents :</u>	Membres		3/55

M. Stéphane Roulet du Comité directeur est excusé.  
Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

**2. Assermentations**

M. Humbert procède aux assermentations suivantes :

- M. Boris Apothéloz de la commune d'Onnens
- M. David Ruetschi de la commune de Grandevent
- M. Jean Bietry de la commune de Sainte-Croix
- M. Daniel Trolliet de la commune de Grandson
- Mme Josette Jau de la commune de Mauborget

**3. Election d'un membre au sein de la commission de gestion**

M. Michaël Mollet de la commune de Sainte-Croix est élu au sein de la commission de gestion.

**4. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 03.10.2018**  
Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est adopté (1 abstention).

**5. Communications du Président**  
M. Humbert n'a pas de communications particulières.

**6. Communications du Comité directeur**  
Le président passe la parole à M. Oguey, président du Comité directeur.

Il aborde les points suivants:

**- Déchetterie des Echatelards**

Le Comité directeur a fait opposition au projet tant auprès du canton qu'auprès de la commune de Grandson. En effet, les puits d'Onnens n'ont pas été pris en compte dans le dossier. L'ACRG souhaite avoir la certitude qu'il n'existe aucun risque pour sa source d'eau principale. Aucune réponse n'est encore parvenue.

**- Test UV à Onnens**

Le test est en cours depuis environ 6 mois. Tout se déroule bien pour l'instant. Les premières constatations révèlent qu'il n'y a que peu de traces de microparticules qui pourraient diminuer l'efficacité de l'appareil.

**- Réservoir de Villars-Burquin**

Une importante fuite d'eau a eu lieu début janvier 2019 sur une conduite de 200 mm avec une pression de 40 bars juste à côté du réservoir. Une intervention de fortune a pu être faite immédiatement avant la réparation qui a eu lieu quelques jours plus tard. Les travaux de remise en état et de consolidation du talus ont eu lieu durant ces derniers jours.

**- Conduite La Combaz – Pré à la Sage**

Les travaux ont débuté cette semaine après réception de la validation des demandes de subventions cantonales et fédérales (22,5 % pour le canton et 25% pour la confédération).

**- Santé et sécurité au travail**

Seules deux inscriptions sont parvenues pour le cours proposé en juin (ergonomie au travail). Le Comité directeur encourage les délégués à motiver les employés de leurs communes à s'inscrire. La commune de Sainte-Croix a fait une demande pour offrir ce cours à tous ses employés sur place durant l'automne. La mise en place est en cours.

**- Projet du règlement du Conseil intercommunal**

Il a été remis à la commission pour une première lecture. Une séance aura lieu avec cette dernière et le projet sera soumis à l'assemblée lors d'un prochain Conseil, après retour de la commission et du Service des Communes et du logement.

**7. Principes d'application du PDRDE**

M. Oguey commente la présentation par Powerpoint. Cette présentation est parvenue plusieurs jours avant le Conseil à chaque délégué par email.

**Remarques concernant cette présentation :**

M. Banderet de la commune de Champagne ne comprend pas la troisième proposition de scénario.

M. Oguey explique que les deux scénarios proposés l'automne dernier étaient :

- 1) le statut quo : l'ACRG discute de chaque projet avec les communes concernées comme à ce jour
- 2) l'ACRG reprend l'ensemble du réseau et fait la distribution de l'eau pour toutes les communes jusqu'au compteur.

Le nouveau scénario proposé dans la présentation est une solution intermédiaire où l'artère principale de l'ACRG est à développer et consolider. Les réservoirs et conduites qui concernent plusieurs communes seraient à charge de l'ACRG. Les communes participeraient financièrement uniquement à la défense incendie.

M. Amiet de la commune de Novalles mentionne le futur réservoir de Champ-Dollent. Trois communes seraient les fournisseurs d'eau.

M. Oguey explique qu'il n'est pas question que l'ACRG rachète les sources des communes. L'eau fournie pas les communes seraient rachetée par l'ACRG. Ce sont les infrastructures qui seraient prises en charge par l'ACRG en totalité et non plus par l'ACRG et les communes, comme c'est le cas actuellement.

M. Bahrami de la commune de Sainte-Croix mentionne que les deux premiers scénarios ont été exposés aux municipalités. Il ne comprend pas ce qu'il en est de ce troisième scénario. Il pense que cette troisième proposition doit être soumise aux municipalités en premier lieu.

Mme Leu précise que ce troisième scénario n'en est pas vraiment un. C'est en réalité une méthode de travail qui simplifiera l'application du PDRDE. Dans le PDRDE, l'entier des coûts est donné. Il est donc important de clarifier et déterminer qui paiera quoi afin d'établir un plan financier précis. L'ACRG prendrait à sa charge tout ce qui relève de l'intercommunalité. Si ce principe est accepté, l'ACRG sera en mesure de pouvoir présenter par la suite les coûts que les communes auront à assumer ainsi que ses propres coûts.

M. Oguey précise que l'ACRG ne souhaite pas passer au-dessus des municipalités. Mais les décisions formelles liées à la mise en application du PDRDE doivent être prises par le Conseil.

M. Bahrami regrette que ce troisième scénario n'ait pas été présenté tout d'abord aux municipalités, comme pour les deux scénarios précédents qui eux avaient été expliqués lors d'une séance en date du 29 août 2018.

M. Pesenti pense qu'avant d'aller voir les municipalités, il est important que les délégués du Conseil soient d'accord avec les principes proposés par l'ACRG.

M. Schaffner de la commune de Champagne dit que sa commune avait demandé des compléments d'informations suite à des chiffres erronés. Elle refuse clairement le scénario 2 où l'ACRG distribuerait l'eau jusqu'au compteur. Pour lui, il n'était pas clair que les délégués devaient se positionner ce jour-même. Il ne le fera pas, n'ayant pas la légitimité de le faire sans l'aval de sa municipalité.

M. Payot rappelle que les objets portés à l'ordre du jour doivent être présentés sous forme de préavis. La commission doit pouvoir se pencher sur le préavis avant le Conseil. La décision qui serait prise ne serait donc pas formelle. Il estime toutefois que la réflexion sur les axes étudiés est bonne. Il précise que le but « eau » de l'ACRG ne sera plus un but optionnel le jour où toutes les communes auront adhéré à ce but.

M. Favre de la commune de Provence pense que ce nouveau projet est bon, mais que l'ACRG doit le développer et le présenter de manière plus précise.

M. Banderet a l'impression qu'étant donné que les deux scénarios proposés n'ont pas abouti, l'ACRG propose maintenant un troisième scénario intermédiaire qui prépare en réalité la distribution jusqu'au compteur.

M. Fardel de la commune de Fiez rappelle que la séance du 29 août 2018 présentée aux municipalités par le bureau RWB était catastrophique. Il était impossible pour les communes de se positionner. Il estime que ce nouveau projet doit être présenté aux municipalités avant d'être présenté au Conseil.

M. Oguey explique que le Comité directeur a pris bonne note de toutes les remarques et que ce projet sera présenté sous forme de préavis.

M. Pesenti dit que le PDRDE a été accepté il y a plusieurs années par l'assemblée. Afin de ne pas avoir des discussions au sujet de chaque ouvrage, l'ACRG a estimé que tout ce qui concernait plus d'une commune devrait être pris à sa charge. Toutes les communes seraient traitées sur le même pied d'égalité. Le Comité directeur espère pouvoir présenter ce projet concrètement l'automne prochain.

Mme Leu précise que l'ACRG n'a pas les infrastructures techniques actuellement pour aller jusqu'au compteur. Cela n'est donc pas du tout d'actualité. Selon l'inventaire qui a été fait, les avis restent partagés à ce sujet. Le but de l'ACRG n'est pas de fermer cette porte définitivement. Mais il est toutefois important maintenant d'avancer et de calculer les coûts des ouvrages à venir.

M. Humbert demande s'il faut nommer une commission spéciale pour l'étude de ce projet.

M. Oguey répond que c'est la commission « Eau » qui s'en chargera.

**8. Préavis 01-2019 : rapport de gestion 2018**

M. Humbert passe la parole à M. Fardel.

M. Fardel fait lecture du rapport de la commission de gestion.

**La commission de gestion invite les délégués à adopter le rapport de gestion 2018.**

M. Humbert procède à la votation du préavis 01-2019.

**Le préavis 01-2019 « Rapport de gestion 2018 » est accepté (2 abstentions).**

**9. Préavis 02-2019 : comptes 2018**

M. Humbert passe la parole à M. Fardel.

M. Fardel fait lecture du rapport de la commission de gestion.

**La commission de gestion invite les délégués à adopter les comptes 2018.**

M. Humbert procède à la votation du préavis 02-2019.

**Le préavis 02-2019 « Comptes 2018 » est accepté (1 abstention).**

M. Humbert remercie le boursier, M. Brandt, pour la tenue des comptes.

**10. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil**

M. Fardel propose la commune de Fiez.

**11. Divers et propositions individuelles**

Il n'y a pas de questions ou remarques particulières.

La séance est levée à 21h04.

Sainte-Croix, le 15 août 2019

Le Président

La Secrétaire



Philippe Humbert

Virginie Lénart